410 Rappel de renvoi « voir » - Nom de collectivité (R)

Premier indicateur

Type de vedette de nom de collectivité

- 0 Nom inversé
- 1 Nom de lieu
- 2 Nom en ordre direct

Second indicateur

Variante de vedette préférée~~Non défini~~

- ⱥ Aucun renseignement fourni~~Non défini~~
- 1 Variante de vedette préférée

Codes de sous-zones

- ‡a Nom de collectivité ou de lieu comme élément de classement (NR)
- ‡b Collectivité subordonnée (R)
- ‡c Lieu de réunion (R)
- ‡d Date de réunion ou de signature du traité (R)
- ‡e Terme de relation (R)
- ‡f Date du document (NR)
- ‡g Renseignements divers (R)
- ‡h Indication générale du genre de document (NR)
- ‡i Information sur la relation (R)
- ‡k Sous-vedette de forme (R)
- ‡l Langue du document (NR)
- ‡m Médium d'exécution pour la musique (R)
- ‡n Numéro de la partie/section/réunion (R)
- ‡o Mention d'arrangement pour la musique (NR)
- ‡p Nom de la partie/section du document (R)
- ‡r Tonalité de la musique (NR)
- ‡s Version (R)
- ‡t Titre du document (NR)
- ‡v Subdivision de forme (R)
- ‡w Sous-zone de contrôle (NR)
  - /0 Relation particulière
  - /1 Restriction de l'utilisation du rappel
  - /2 Forme antérieure de la vedette
  - /3 Affichage du renvoi
- ‡x Subdivision générale (R)
- ‡y Subdivision chronologique (R)
- ‡z Subdivision géographique (R)
- ‡4 Relation (R)
- ‡5 Institution à laquelle s’applique la zone (R)
- ‡6 Liaison (NR)
- ‡7 Provenance des données (R)
- ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir de » d'un nom de collectivité. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établie pour produire un rappel de renvoi « voir de » à partir d'un nom de collectivité non utilisé à une vedette établie.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 410 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 110 (Vedette – Nom de collectivité), 510 (Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom de collectivité) et 710 (Liaison des vedettes établies - Nom de collectivité).

La section *X10 Noms de collectivités - Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois - Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Relation) dans la zone 410.

410

■ EXEMPLES

110 1ƀ‡aHonduras.‡bOficina de Estudios Territoriales
410 1ƀ‡a Honduras.**‡b**Estudios Territoriales, Oficina de

110 1ƀ‡aVenezuela.‡tReforma del control de cambio no. 2.‡lAnglais & espagnol
410 1ƀ‡a Venezuela.**‡t**Amendment of exchange agreement no. 2

151 ƀƀ‡aChinatown (San Francisco, Calif.)
410 1ƀ‡a San Francisco (Calif.).**‡b**Chinatown

110 2ƀ‡aConföderation Iranischer Studenten (N.U.)
410 2ƀ‡aCISNU
410 2ƀ‡wnnaa**‡a**Conföderation Iranischer Studenten

110 2ƀ‡aLherminier (Firme)
410 2ƀ‡a Pierre Lherminier (Firme)

130 ƀ0‡aLienzo Totomixtlahuaca
410 2ƀ‡a Centro de Estudios de Historia de México.**‡k**Manuscrit.**‡s**Códice Condumex

130 ƀ0‡aBiology research report
410 2ƀ‡a Museum of Northern Arizona.**‡t**Biology research report

110 2ƀ‡aK'oria Minjok T'ongil Yŏn'guso
410 21‡a코리아 민족 통일 연구소**‡7**(bcp47)ko-hang